

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-105

Séance du jeudi 4 décembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig,
Représentés : Michel-Pierre Pécul par Fatima Chomat ; Sophie Thomas par Olivier Bridelance ; Soazig Quillard par Rémi Goube ; Elisabeth Martin par Gilles Apeloig.
Secrétaire : Gilles Apeloig

2025-105-Délégation aux associations dans le cadre du forfait SACEM souscrit par la commune

Monsieur le Maire expose,

Pour soutenir l'action des associations de Gresse en Vercors, la commune a souscrit au forfait proposé par la SACEM pour les communes. Ce forfait est proposé dans le cadre d'un accord entre la SACEM et l'Association des Maires de France (AMF) pour simplifier les usages de la musique pour les communes de moins de 5 000 habitants, et permet à la commune de bénéficier de conditions particulières et de tarifs préférentiels pour l'organisation de ses fêtes locales. La SACEM ne demande pas de délibération pour accorder les tarifs préférentiels, seule l'adhésion à l'AMF est exigée.

Cependant, pour que les évènements organisés par une association puissent être compris dans le forfait, il faut produire à l'AMF un « mandat officiel donné à l'association pour l'organisation de chaque évènement ». Les associations régies par la loi de 1901 peuvent donc bénéficier de cet accord pour l'organisation d'évènements locaux.

La commune déclarera les événements prévus à la SACEM pour les associations suivantes :

- Gresse-en-Vercors Animation : 6 descentes aux flambeaux des vacances de fin d'année et d'hiver ;
- Pro-Gresse : 5 « Après skis festifs » sur le front de neige durant les vacances d'hiver ;
- Gresse, Chœur à cœur : concerts de soutien pour la rénovation de l'église durant l'hiver 2025-2026 ;
- Sou des Ecoles : animation du 26 décembre 2025 ;
- Collectif Vercors-Trièves pour les sports d'hiver : animation du 29 décembre 2025.

Une nouvelle délibération sera prise pour les événements de l'été 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire bénéficier les associations ci-dessus du forfait SACEM de la commune dans le cadre de l'organisation de fêtes locales

Votants 7 Pour 7 Contre 0 Abstention(s) 0

(Olivier Bridelance et Michel-Pierre Pécul, respectivement membres du Bureau
et du CA de Pro-Gresse ne prennent pas part au vote)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 4 décembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire



transmise à la préfecture le 05/12/2025

et affichée et publiée le 05/12/2025